



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 6 octobre 2022 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.02** Présentation du budget 2023
- 10.03** Période de questions du public

30 – Administration et finances

- 30.01** Approuver la proposition budgétaire 2023 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 229 000 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun. (1228286005)

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1228286005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la proposition budgétaire 2023 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 229 000 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

Il est recommandé :

1. d'approuver la proposition budgétaire 2023 prévoyant un budget en équilibre de 39 901 600 \$ au chapitre des revenus et des dépenses;
2. de transmettre ledit budget au comité exécutif, tel que stipulé par la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);
3. d'autoriser une affectation au montant de 1 229 000 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

Signé par Annick DUCHESNE **Le** 2022-09-28 13:08

Signataire :

Annick DUCHESNE

Directrice d'arrondissement (Intérim)
Verdun , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1228286005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la proposition budgétaire 2023 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 229 000 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement. La date limite pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville, de leur budget de fonctionnement 2023 en vue de l'adoption du Budget 2023 et du programme décennal d'immobilisations 2023-2032, a été fixée au 11 octobre 2022 par le comité exécutif via la résolution CE22 1160.

Les choix budgétaires 2023 ont été conditionnés par le contexte budgétaire général de la Ville de Montréal ainsi que le contexte budgétaire particulier de l'arrondissement de Verdun.

Contexte budgétaire 2023 de la Ville de Montréal et orientations générales

Le cadre financier de la Ville de Montréal pour 2023 comporte de nombreux enjeux. En effet, parmi les grandes orientations, on retrouve entre autres pour les arrondissements :

- L'indexation des transferts centraux des arrondissements de 2 %;

Contexte budgétaire 2023 de l'arrondissement

1. Financer l'indexation des coûts liés à la rémunération;
2. Limiter l'augmentation des coûts liés à la rémunération;
3. Limiter l'indexation annuelle de la tarification des revenus à 3 %;
4. Limiter l'impact fiscal du budget 2023 pour la population de l'arrondissement;
5. Limiter le recours au surplus de l'Arrondissement comme stratégie d'équilibre;
6. Poursuivre la mise en œuvre des chantiers découlant de l'examen stratégique des activités effectuées en 2018 qui visent l'optimisation des ressources.

1. Financer l'indexation des coûts liés à la rémunération

L'arrondissement de Verdun doit assumer l'indexation des coûts de la rémunération au montant de 1 039,9 k\$ pour l'année 2023. Ceci représente une indexation de 3,6 % comparativement à 2022. Or, l'indexation des transferts centraux de 2 % représente 528,9 k\$, ce qui crée un écart constant et croissant à financer.

2. Limiter l'augmentation des coûts liés à la rémunération

L'Arrondissement fait face à des enjeux de rationalisation et d'optimisation qui doivent mener à une réduction globale de ses effectifs. En effet, en 2022 le budget lié à la rémunération représentait 75 % du budget de fonctionnement de l'Arrondissement. Cette situation découle notamment de la mise en oeuvre de la réforme de financement des arrondissements où des budgets importants, en «autres familles de dépenses», ont été centralisés au courant des dernières années soit :

- la gestion des matières résiduelles au montant de 3 483,1 k\$;
- la gestion des contrats de transport de la neige et activités de remorquage liées au déneigement pour 1 115,1 k\$;
- les achats de livres et traitement documentaire pour 424,4 k\$;
- la gestion des sols contaminés pour 114,8 k\$

En 2023, la rémunération représente 30 056,3 k\$, soit 75,3 % du budget de l'arrondissement. L'application des mesures prévues aux différentes conventions collectives et conditions de travail, ont eu pour impact d'augmenter cette dépense de l'ordre de 1 039,9 k\$ en 2023, soit une variation de 3,6 % comparativement à l'année dernière. Cette augmentation inclut une indexation variant entre 2 % et 2,25 %, en fonction des groupes d'emplois, ainsi que les augmentations statutaires (pour les employés n'étant pas au maximum de l'échelle salariale) et les ajustements au salaire réel découlant des mouvements d'effectifs (le coût actualisé à effectif constant).

Ainsi, malgré la volonté de l'Arrondissement de limiter cette augmentation, il s'avère que cet objectif est difficilement atteignable. Les dépenses liées à la rémunération sont en croissance constante, et ce, sans tenir compte des nouveaux besoins liés à la réalisation de projets prioritaires ou encore en réponse aux nouvelles attentes et demandes concernant le niveau de services.

3. Limiter l'indexation annuelle de la tarification des revenus à 3 %

En 2023, les revenus autonomes de l'Arrondissement représentent 3 801,5 k\$, soit une variation de 34 % comparativement à 2022.

Cette variation découle principalement de la refonte de la tarification liée au permis d'occupation du domaine public. L'arrondissement a revu certains de ces tarifs afin d'harmoniser sa tarification en fonction de la moyenne des tarifs appliqués par les autres arrondissements.

4. Limiter l'impact fiscal du budget 2023 pour la population de l'arrondissement

Le contexte financier actuel contraint l'Arrondissement à revoir cette stratégie. Les revenus liés à la taxe sur les services seront indexés de 4,0 % pour le budget 2023. Les recettes liées à la taxe locale sur les services varient de 7 355,7 k\$ en 2021 à 7 765,4 k\$ pour l'année 2023, soit une variation de l'ordre de 409,7 k\$ incluant les recettes prévues pour la croissance économique.

Il est à noter que les revenus découlant de la taxation locale représentent 19,5 % de la stratégie de financement de l'Arrondissement pour 2023, soit une variation de 0,5 %

comparativement à 2022 (19,0 %).

5. Limiter le recours au surplus de l'Arrondissement comme stratégie d'équilibre

Les analyses effectuées illustrent que, depuis quelques années, l'Arrondissement doit recourir à des montants de plus en plus importants à partir de son surplus de gestion afin d'équilibrer son budget d'exploitation ou encore financer des dépenses en cours d'année. D'autre part, cette analyse met également en lumière que les surplus de gestion dégagés par l'Arrondissement quant à eux sont en décroissance.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que l'Arrondissement a effectué en 2018 une analyse stratégique de ses activités qui a permis de réaliser une action prioritaire à son plan d'action 2015-2019 du plan stratégique 2015-2025 : « Réduire les dépenses en revoyant les activités de l'arrondissement », inscrite sous l'orientation 3 « Améliorer la performance de l'organisation ».

L'Arrondissement devra avoir recours à son surplus pour une somme de 1 229 k\$ comparativement à 1 998,3 k\$ en 2022, soit une variation de -769,3 k\$. Ainsi, 3,1 % du financement du budget de 2023 de l'Arrondissement est assumé via son surplus de gestion, comparativement à 5,2 % en 2022.

6. Poursuivre la mise en oeuvre des chantiers découlant de l'examen stratégique des activités effectuées en 2018 qui visent l'optimisation des ressources

La Ville de Montréal, ses arrondissements et services font face à des enjeux de rationalisation et d'optimisation qui obligent l'Arrondissement à revoir ses priorités, ses activités et ses façons de faire. En effet, l'arrondissement de Verdun a procédé à divers ajustements de structure, d'optimisation et de centralisation au cours des dernières années pour parer aux pressions financières et opérationnelles importantes.

C'est dans ce contexte que l'Arrondissement a réalisé un examen stratégique de ses activités qui vise à recentrer les ressources limitées sur les activités les plus essentielles à la réalisation des missions fondamentales de l'Arrondissement et à trouver de nouvelles possibilités d'optimisation afin de dégager une marge de manœuvre financière plus adéquate. Cet exercice témoigne du sérieux de l'Arrondissement en matière de gestion responsable des fonds publics. Depuis 2018, diverses recommandations découlant de cette analyse ont été mises en application. Compte tenu du contexte actuel, l'arrondissement de Verdun est maintenant confronté à devoir faire des choix difficiles pour retrouver un équilibre entre les capacités humaines et financières ainsi que les besoins et attentes de la population qui sont en augmentation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 210246: 25 novembre 2021 - Approuver la proposition budgétaire 2022 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 998 300 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun (1218286005)

CA 20 210215 : 8 octobre 2020 - Approuver la proposition budgétaire 2021 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 328 100 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun (1208747029)

CA19 210235 - 24 octobre 2019 - Approuver la proposition budgétaire 2020 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 696 900 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun (1196360010)

CA18 210235 - 25 octobre 2018 - Approuver la proposition budgétaire 2019 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 723,1 k\$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun. (1186360013)

CA17 210310 - 7 décembre 2017 - Approuver la proposition budgétaire 2018 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 373, 6 k\$ du surplus accumulé de l'arrondissement. (1170253003).

CA17 210263 - 3 octobre 2017 - Entériner les modifications apportées à la structure organisationnelle, dans le cadre du processus budgétaire de 2018 et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Verdun. (1174588001).

CA16 210276 - 4 octobre 2016 - Approuver la proposition budgétaire 2017 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 964,3 k\$ du surplus accumulé de l'arrondissement. (1160774006).

CA16 210306 - 4 octobre 2016 - Entériner les modifications apportées à la structure organisationnelle, dans le cadre du processus budgétaire de 2017 et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Verdun. (1166704005).

CA15 210272 - 6 octobre 2015 - Approuver la proposition budgétaire 2016 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 535,0 k\$ du surplus accumulé de l'arrondissement (1150774024).

CA15 210316 - 6 octobre 2015 - Entériner la structure organisationnelle pour le budget 2016 de l'arrondissement de Verdun (1156704004)

DESCRIPTION

Le budget 2023 suivant a été élaboré pour être transmis au comité exécutif au montant de 39 901,6 k\$.

Rémunération	30 056,3	75,3 %
Transport et communications	439,0	1,1 %
Honoraires professionnels et services techniques	2 778,5	7,0 %
Location, entretien et réparation	1 980,4	4,9 %
Biens non durables et biens durables	3 960,6	9,9 %
Contributions à des organismes	631,0	1,6 %
Charges inter unités et autres objets	55,8	0,2 %

Les dépenses de l'arrondissement de Verdun sont financées à la base par les transferts centraux attribués à l'Arrondissement par l'Administration municipale. L'Arrondissement complète généralement son financement par les revenus provenant de l'application d'une tarification locale et ceux provenant de sa taxe locale sur les services. L'arrondissement de Verdun doit aussi recourir à une affectation de surplus pour compléter son financement, mais ce financement n'est toutefois pas récurrent et doit être révisé annuellement.

Ci-dessous, les stratégies de financement proposées dans le cadre du budget de 2023 :

Revenus locaux		
Location et occupation du domaine public	2 748,7 \$	
Services culturels et récréatifs	361,0 \$	
Services techniques et travaux divers	465,5 \$	

Amendes et pénalités	15,5 \$	
Imposition de droits	49,0 \$	
Vente de biens	81,1 \$	
Récupération de frais et réclamations	80,7 \$	
Revenus de taxation		
Taxe d'arrondissement sur les services	7 765,4 \$	
Transfert centraux	27 105,7 \$	67,9 %
Affectation : appropriation de surplus de gestion	\$1 229,0	3,1%

On trouvera en pièces jointes au présent dossier décisionnel les documents suivants :

Document 1 - Dépenses par objet 2021 à 2023

Document 2 - Dépenses par activité 2021 à 2023

Document 3 - Revenus par objets 2021 à 2023

JUSTIFICATION

Le budget de 2023 de 39 901,6 k\$ est en hausse de 1 268,5 k\$ comparativement à celui de 2022. Ceci représente une variation totale de 3,28 %.

Cette variation s'explique principalement par l'application des mesures prévues aux différentes conventions collectives et conditions de travail qui ont eu pour impact d'augmenter les dépenses de 1 039,9 k\$.

Cette variation illustre également l'effort fait par l'Arrondissement pour limiter la hausse de ses dépenses tout en assurant le maintien des services essentiels aux citoyens. En effet, l'exercice budgétaire 2023 s'est terminé par un effort de rationalisation des dépenses 382,5 k\$.

En regard de la structure organisationnelle, l'effectif prévu au budget 2023 est de 324,2 années-personnes (a-p), soit une variation de + 2 a-p comparativement à 2022. Cette variation est principalement due à la régularisation de la structure des cols bleus à la suite de la titularisation des cols bleus et à la régularisation de la structure de la Direction du développement du territoire et des études techniques. Les détails des modifications apportées à la structure organisationnelle seront présentés par le sommaire décisionnel 1220896001 lors de la séance du conseil d'arrondissement du 1^{er} novembre 2022.

Le budget 2023 de la Ville de Montréal comporte des enjeux importants. L'un d'eux se reflète dans les transferts centraux reçus aux fins du budget de fonctionnement. Le montant des transferts centraux pour 2023 à l'arrondissement de Verdun se situe à 27 105,7 k\$ comparativement à 26 443,1 k\$ en 2022, ce qui représente un écart favorable net de l'ordre de 662,6 k\$, soit une variation de 2,5 % comparativement à 2022.

Cette variation s'explique par les éléments suivants :



Indexation des transferts centraux (2 %)	528,9
Ajustement pour la titularisation des cols bleus -compensation indexée	122,2
Transferts en provenance du SGPI pour la prise en charge des systèmes d'alarme des bâtiments	11,5

Il est à noter que les transferts centraux représentent 67,9 % de la stratégie de financement de l'Arrondissement pour 2023.

Ainsi, l'indexation de 2 % des transferts centraux s'avère insuffisante pour assumer l'indexation de la rémunération. Rappelons que le respect des conventions collectives implique une indexation de l'ordre de 1 039,9 k\$.

Par conséquent, malgré les efforts importants déployés, l'arrondissement de Verdun doit considérer le maintien de la taxe d'arrondissement et doit recourir au surplus des années passées pour maintenir le niveau des services de proximité afin de présenter un budget de fonctionnement équilibré.

Ainsi, l'Arrondissement appliquera un taux d'indexation de 4 % aux revenus liés à la taxe sur les services pour l'année 2023. Nous estimons que les recettes de la taxation locale passeront de 7 355,7 k\$ à 7 765,4 k\$, soit une augmentation de 409,7 k\$ incluant les revenus liés à la croissance immobilière, pour une variation nette de 5,6 %. Il est à noter que la taxation locale représente 19,5 % de la stratégie de financement pour 2023.

En regard des revenus de la tarification locale, les recettes prévues en 2023 sont estimées à 3 801,5 k\$, comparativement à 2 836 k\$ en 2022, soit une variation de 965,5 k\$ ou 34,0 %. Cette variation découle principalement des revenus additionnels liés à la refonte de la tarification temporaire du domaine public. L'arrondissement a ajusté les tarifs pour le permis d'occupation du domaine public afin de s'aligner à la moyenne des autres arrondissements. Les revenus de source locale représentent 9,5 % de la stratégie de financement pour l'année 2023.

Enfin, un montant de 1 229,0 k\$ sera puisé à même le surplus des années passées, comparativement à 1998,3 k\$ utilisé en 2022, afin d'équilibrer le budget de 2023. Il s'agit d'une diminution de 769,3 k\$ comparativement à l'année dernière, soit une variation de -38,5 %.

Notons que le recours au surplus représente 3,1 % des stratégies de financement retenues dans le cadre de la confection du budget de 2023 comparativement à 5,2 % en 2022.

Les orientations budgétaires pour l'année 2023 ont été approuvées par le comité budget du 20 septembre 2022. Les scénarios et analyses financières en lien avec la confection du budget 2023 ont été présentés et approuvés par le comité budget du 1^{er} juin et 28 juin 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de l'Arrondissement présenté totalise 39 901,6 k\$ pour le volet des dépenses et 3 801,5 k\$ pour le volet des revenus de source locale. Le montant des transferts centraux est de 27 105,7 k\$.

À titre de composante de l'équilibre budgétaire, l'Arrondissement devra adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour un montant de 7 765,4 k\$ et avoir recours à son surplus de gestion au montant de 1 229 k\$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ce qui a trait aux priorités suivantes :

5- Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

12- Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective.

19- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts exacts de la crise ne seront connus qu'à la fin de celle-ci et selon le rythme de la reprise économique. Il pourrait aussi y avoir des impacts sur le budget 2023.

Face à la période de turbulence économique, l'Arrondissement se doit d'appliquer plus que jamais la même discipline financière qu'il a toujours respectée.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 144.6, al. 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'arrondissement de Verdun a publié un avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du budget de 2023.

Le document de présentation du budget 2023 sera déposé sur le site internet de l'arrondissement de Verdun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du budget adopté de l'Arrondissement au comité exécutif : 11 octobre 2022;

Avis de motion pour le règlement de taxation - séance du 1^{er} novembre 2022;

Avis de motion pour le règlement de tarification - séance du 1^{er} novembre 2022;

Avis de motion pour le règlement de délégation de pouvoirs - séance du 1^{er} novembre 2022;

Entériner les modifications apportées à la structure organisationnelle dans le cadre du processus budgétaire de 2023 et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Verdun : 1^{er} novembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simona STOICA STEFAN
Cheffe de division ressources financières
(Intérim)

Tél : 514-765-7031

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-09-15

André LAVOIE
Directeur , Direction des services administratifs
(intérim)

Tél : 5147553715

Télécop. :

Dossier # : 1228286005

Unité administrative responsable : Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction

Objet : Approuver la proposition budgétaire 2023 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 229 000 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.



Grille d'analyse Montréal 2030-1228286005 pdf.pdf



GDD1228286005_ Revenus par objet.pdf GDD 1228286005_ Dépenses par objet (1).pdf



GDD 1228286005_ Dépenses par activités (1).pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simona STOICA STEFAN
Cheffe de division ressources financières
(Intérim)

Tél : 514-765-7031
Télécop. :

REVENUS PAR OBJET
(en milliers de dollars)

Description	BUDGET 2021	%	BUDGET 2022	%	BUDGET 2023	%	ÉCART (1)	%
Location et occupation du domaine public	1,758.3 \$	4.70%	1,894.4 \$	4.90%	2,748.7 \$	6.89%	854.3 \$	45.10%
Services culturels et récréatifs	259.5 \$	0.69%	292.3 \$	0.76%	361.0 \$	0.90%	68.7 \$	23.50%
Services techniques et travaux divers	420.8 \$	1.12%	460.9 \$	1.19%	465.5 \$	1.17%	4.6 \$	1.00%
Amendes et pénalités	42.6 \$	0.11%	15.0 \$	0.04%	15.5 \$	0.04%	0.5 \$	3.33%
Imposition de droits	78.2 \$	0.21%	47.7 \$	0.12%	49.0 \$	0.12%	1.3 \$	2.73%
Vente de biens	58.3 \$	0.16%	58.7 \$	0.15%	81.1 \$	0.20%	22.4 \$	38.16%
Récupération de frais et réclamations	82.7 \$	0.22%	65.8 \$	0.17%	79.5 \$	0.20%	13.7 \$	20.82%
Taxes, compensations et tarification	1.2 \$	0.00%	1.2 \$	0.00%	1.2 \$	0.00%	0.0 \$	0.00%
Transferts (subventions gouvernementales)	0.0 \$	0.00%	0.0 \$	0.00%	0.0 \$	0.00%	0.0 \$	0.00%
Sous-total revenus locaux	2,701.6 \$	7.22%	2,836.0 \$	7.34%	3,801.5 \$	9.53%	965.5 \$	34.04%
Taxe d'arrondissement (2)	7,192.6 \$	19.21%	7,355.7 \$	19.04%	7,765.4 \$	19.46%	409.7 \$	5.57%
Taxation Montréal (transferts centraux)	26,218.0 \$	70.03%	26,443.1 \$	68.45%	27,105.7 \$	67.93%	662.6 \$	2.51%
Affectations : appropriation de surplus	1,328.1 \$	3.55%	1,998.3 \$	5.17%	1,229.0 \$	3.08%	(769.3 \$)	-38.50%
TOTAL	37,440.3 \$	100.00%	38,633.1 \$	100.00%	39,901.6 \$	100.00%	1,268.5 \$	3.28%

Veillez noter que la présentation des données a été modifiée par rapport aux années précédentes afin de se conformer à la présentation de l'information financière de l'administration municipale

(1) : un montant entre parenthèses représente un écart défavorable par rapport à l'année précédente

(2) : la variation inclut la croissance immobilière

Budget 2023 Dépenses par objet
(en milliers de dollars)

Description	Budget 2021	%	Budget 2022	%	Budget 2023	%	Écart \$(1)	%
Rémunération	21,211.2	56.65%	22,267.7	57.64%	23,051.8	57.77%	784.1	3.52%
Cotisations de l'employeur	6,116.2	16.34%	6,616.1	17.13%	7,004.5	17.55%	388.4	5.87%
Sous-total	27,327.4	72.99%	28,883.8	74.76%	30,056.3	75.33%	1,172.5	4.06%
Transport et communications	529.2	1.41%	493.4	1.28%	439.0	1.10%	(54.4)	-11.03%
Services professionnels, techniques et autres	2,795.4	7.47%	2,650.6	6.86%	2,778.5	6.96%	127.9	4.83%
Location, entretien et réparation	1,588.4	4.24%	2,072.8	5.37%	1,980.4	4.96%	(92.4)	-4.46%
Biens non durables	4,101.7	10.96%	3,626.6	9.39%	3,791.1	9.50%	164.5	4.54%
Biens durables	220.8	0.59%	178.7	0.46%	169.5	0.42%	(9.2)	-5.15%
Autres objets	877.4	2.34%	727.2	1.88%	686.8	1.72%	(40.4)	-5.56%
Sous-total	10,112.9	27.01%	9,749.3	25.24%	9,845.3	24.67%	96.0	0.98%
Total	37,440.3	100.00%	38,633.1	100.00%	39,901.6	100.00%	1,268.5	3.28%

(1) Un montant négatif représente un écart défavorable par rapport à l'année précédente.

(en milliers de dollars)

Rubriques	Budget 2021	%	Budget 2022	%	Budget 2023	%	Écart \$	%
Administration générale								
Conseil municipal	232.1	0.62%	256.0	0.66%	208.1	0.52%	(47.9)	-18.71%
Gestion financière et administrative	2,289.0	6.11%	2,288.8	5.92%	2,376.2	5.96%	87.4	3.82%
Greffe	620.7	1.66%	635.6	1.65%	614.9	1.54%	(20.7)	-3.26%
Gestion du personnel	937.8	2.50%	991.6	2.57%	1,057.8	2.65%	66.2	6.68%
Autres - Administration générale	1,721.6	4.60%	1,773.0	4.59%	1,798.5	4.51%	25.5	1.44%
Total	5,801.2	15.49%	5,945.0	15.39%	6,055.5	15.18%	110.5	1.86%
Sécurité publique								
Autres - Sécurité publique (1)	394.9	1.05%	463.4	1.20%	477.2	1.20%	13.8	2.98%
Total	394.9	1.05%	463.4	1.20%	477.2	1.20%	13.8	2.98%
Transport								
Voirie municipale	5,561.0	14.85%	5,662.7	14.66%	6,022.7	15.09%	360.0	6.36%
Déblaiement, chargement de la neige et épandage d'abrasifs	2,316.3	6.19%	2,292.8	5.93%	2,430.2	6.09%	137.4	5.99%
Éclairage des rues	735.0	1.96%	702.3	1.82%	738.3	1.85%	36.0	5.13%
Circulation et stationnement	598.5	1.60%	644.5	1.67%	725.4	1.82%	80.9	12.55%
Autres - Transport	8.0	0.02%	8.0	0.02%	8.0	0.02%	-	0.00%
Total	9,218.8	24.62%	9,310.3	24.10%	9,924.6	24.87%	614.3	6.60%
Hygiène du milieu								
Réseau de distribution de l'eau potable	1,513.8	4.04%	1,421.2	3.68%	1,450.7	3.64%	29.5	2.08%
Réseau d'égouts	473.6	1.26%	471.3	1.22%	479.6	1.20%	8.3	1.76%
Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	83.9	0.22%	84.1	0.22%	85.3	0.21%	1.2	1.43%
Déchets domestiques et assimilés - élimination	5.8	0.02%	6.1	0.02%	6.8	0.02%	0.7	11.48%
Mat. recyc.- coll. sélective - collecte et transport	0.0	0.00%	6.2	0.02%	6.2	0.02%	-	0.00%
Mat. recyc - autres	145.0	0.39%	153.1	0.40%	159.7	0.40%	6.6	4.31%
Matériaux secs - collecte et transport	5.1	0.01%	2.2	0.01%	2.2	0.01%	-	0.00%
Autres - matières résiduelles	85.5	0.23%	76.5	0.20%	76.5	0.19%	-	0.00%
Protection de l'environnement	108.1	0.29%	109.6	0.28%	110.0	0.28%	0.4	0.36%
Total	2,420.8	6.47%	2,330.3	6.03%	2,377.0	5.96%	46.7	2.00%
Santé et bien-être								
Autres - Santé et bien-être	495.4	1.32%	569.4	1.47%	573.5	1.44%	4.1	0.72%
Total	495.4	1.32%	569.4	1.47%	573.5	1.44%	4.1	0.72%
Aménagement, urbanisme et développement								
Aménagement, urbanisme et zonage	2,549.9	6.81%	3000.1	7.77%	3307.7	8.29%	307.6	10.25%
Industrie et commerce	237.2	0.63%	204.3	0.53%	244.3	0.61%	40.0	19.58%
Autres - Promotion et développement économique	45.0	0.12%	34.8	0.09%	36.2	0.09%	1.4	4.02%
Total	2,832.1	7.56%	3,239.2	8.38%	3,588.2	8.99%	349.0	10.77%
Loisirs et culture								
Centres communautaires - activités récréatives	2,835.2	7.57%	2,939.7	7.61%	2,933.4	7.35%	(6.3)	-0.21%
Patinoires intérieures et extérieures	2,237.8	5.98%	2,109.5	5.46%	2,310.1	5.79%	200.6	9.51%
Piscines, plages et ports de plaisance	1,709.1	4.56%	1,651.9	4.28%	1,705.9	4.28%	54.0	3.27%
Parcs et terrains de jeux	4,603.8	12.30%	4,983.9	12.90%	4,723.4	11.84%	(260.5)	-5.23%
Autres - activités récréatives	179.3	0.48%	227.5	0.59%	204.5	0.51%	(23.0)	-10.11%
Centres communautaires - activités culturelles	1,437.3	3.84%	1,549.4	4.01%	1,546.1	3.87%	(3.3)	-0.21%
Bibliothèques	2,781.8	7.43%	2,903.7	7.52%	3,050.1	7.64%	146.4	5.04%
Patrimoine -musées et centres d'exposition	205.8	0.55%	210.7	0.55%	216.0	0.54%	5.3	2.52%
Autres - activités culturelles	287.0	0.77%	199.2	0.52%	216.1	0.54%	16.9	8.48%
Total	16,277.1	43.47%	16,775.5	43.42%	16,905.6	42.37%	130.1	0.78%
Grand total	37,440.3	100.00%	38,633.1	100.00%	39,901.6	100.00%	1,268.5	3.28%

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1228286005

Unité administrative responsable : Arrondissement Verdun, Direction des services administratifs, Direction

Projet : Approuver la proposition budgétaire 2023 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 229 000 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>5- Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles .</i> <i>12- Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective</i> <i>19 Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? <i>5- Réduction des publicités et dépliants papier pour les activités culturelles de l'arrondissement.</i> <i>12.La transparence budgétaire est une condition préalable à la participation du public et à la responsabilisation de la fonction publique. Un budget qui n'est pas transparent, accessible et précis ne peut pas être correctement analysé. Sa mise en œuvre ne peut pas être</i>			

minutieusement surveillée ni ses résultats évalués.

19 Le budget de fonctionnement de l'Arrondissement permet d'offrir aux citoyens de l'Arrondissement de Verdun des milieux de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none">• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :			
a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion 			X
b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale 			X
c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle